

**From:** LIU Liming <397257549@qq.com>  
**Sent:** 16 May 2019 01:51  
**To:** Domingue, Gerard (FIDT)  
**Cc:** IOTC-Secretariat; 远洋协会; 许柳雄  
**Subject:** letter of feedback\_China

Monsieur,

En référence à la lettre de commentaires sur les questions d'application adressée à la Chine le 25 mai 2018, Référence CTOI 6930, je souhaiterais apporter les réponses suivantes aux questions soulevées par le Comité d'Application :

1. **En ce qui concerne les fréquences de taille pour les pêcheries palangrières :** Conformément au paragraphe 5, de la Résolution 15/02 « Alternativement, il sera possible de fournir les données de tailles pour les flottes palangrières si les opérations de pêche de ces flottes sont couvertes par les observateurs à hauteur d'au moins 5% ».

Pour l'année 2016, la couverture des observateurs de la palangre chinoise a atteint 5,01% (cf. Rapport national – 2017 IOTC-2017-SC20-NR02 (révisé)) et les rapports des sorties des observateurs ainsi que les données de capture détaillées par espèces et tailles ont été remis au Secrétariat (le 19 octobre 2017).

Par conséquent, nous estimons que la Chine a intégralement respecté les exigences en matière de déclaration des fréquences de tailles pour 2016.

2. **En ce qui concerne les fréquences de tailles pour les requins :** Veuillez vous reporter au paragraphe 1 ci-dessus, étant donné que les données de tailles pour les requins ont été transmises dans le cadre des jeux de données des observateurs et nous estimons que la Chine a intégralement respecté les exigences en matière de déclaration des fréquences de tailles sur les requins pour 2016.

J'espère que ces informations vous auront été utiles.

Je vous remercie vivement de votre attention et vous prie de bien vouloir nous excuser pour la réponse tardive.

Cordialement,

LIU Liming  
Consultant de la Division  
Division de la pêche en eaux profondes  
Bureau des pêches  
Ministère de l'Agriculture de la Chine